

COMMUNE de CAUMONT-sur-AURE

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, maire.

Date de convocation : 30 novembre 2022

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 30 novembre 2022.

Membres en exercice	23
Membres présents et représentés	21
Quorum (8) 1/3 des membres	Atteint
Membres absents et excusés	2
Membres ayant donné pouvoir	0

Membres présents : BEZIERS Jean-Marie, BOUVIER Corinne, BROUILLARD Jean-Luc, DESFAUDAIS Prisca, DUVAL Estelle, GENNEVIEVE Michel, HANICOT Nathalie, JUEL Madeleine, LARUE Serge, LAURENT Gilles, LEJEUNE Michel, LEPREVOST Carine, LESENECHAL Marie-Josèphe, MAHE Roger, MOREAU Bérengère, PERALDI Sandra, PORET Michel, ROHAUT Thierry, TANNEUR Claire, VAUGELADE Martine.

Membres absents : HYAU Samuel

Membres excusés : THOMAS Jean-Paul

Membres ayant donné pouvoir : NEANT

Secrétaire de séance : DUVAL Estelle

Ajout points à l'ordre du jour

Le maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Particuliers sollicitant une aide pour la rénovation de leur mur à La Vacquerie.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Administration générale

1. JURICIA – Rapport d'audit « Dépenses de taxes foncières »

Le maire présente au conseil le rapport d'audit « Dépenses de Taxe Foncière » réalisée par JURICIA Conseil à Bourg-la-Reine 92340.

Il en ressort que pour l'ensemble des propriétés et installations communales imposées à tort, les dégrèvements corrélatifs et économies réalisées pour l'avenir peuvent être estimés de la manière suivante :

Années	Période	Estimations
2017	Recours gracieux * (sous réserve d'accord de l'Administration fiscale)	1300 €
2018		1500 €
2019		1500 €
2020		1500 €
2021	Recours contentieux *	1500 €
2022		1500 €
Total des remboursements possibles		9 000 €
2023	Economies pour le futur	1500 €
2024		1500 €

* ces estimations comprennent des intérêts moratoires

Décision du conseil : Le conseil municipal, par 20 voix pour et une voix contre (M. BROUILLARD), donne son accord pour la poursuite de cette mission.

2. Règlement général d'attribution d'une aide au ravalement de façade de la commune de Caumont-sur-Aure

Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain et de la politique de redynamisation territoriale, la commune de Caumont-sur-Aure souhaite de mettre en place une politique d'aide à la rénovation des façades visibles de la voie publique au sein de son centre-ville. Cette opération façades vise un triple objectif : améliorer le cadre de vie des habitants, préserver et valoriser le patrimoine bâti et renforcer l'attractivité du centre-ville.

Pour la mise en place de cette politique incitative de rénovation des façades privées, il est proposé au conseil municipal d'approuver la mise en place du règlement général d'attribution d'une aide au ravalement de façade annexé à la présente délibération.

L'aide consiste au versement d'une subvention pour la réalisation des travaux dont le montant est calculé sur la base du montant TTC des travaux éligibles.

Le montant de la subvention est de 20% du montant TTC des travaux plafonné à 20 000€. En cas de façade multiple une majoration de 1 000€ par façade pourra être attribuée.

Le nombre de dossiers admissibles en 2023 est de 15. La subvention s'applique à un dossier par an par propriétaire/copropriétaire et par unité foncière.

Seules les immeubles et maisons visibles depuis la rue Saint-Martin sont éligibles à la subvention.

Les bénéficiaires de cette subvention sont :

- ✓ Les personnes physiques ou morales occupant le bâtiment dont elles sont propriétaires, usufruitières ou propriétaires indivis.
- ✓ Les copropriétaires représentés par un syndic ou un représentant mandaté par les copropriétaires.
- ✓ Les locataires réalisant les travaux en lieu et place du propriétaire, après accord écrit de ce dernier.

Les bâtiments éligibles sont :

- ✓ Les immeubles et maisons construits depuis plus de 25 ans et n'ayant pas fait l'objet d'aides au ravalement de façades dans les 10 années précédentes.
- ✓ Les immeubles et maisons, dont les façades et/pignons sont visibles depuis le domaine public.
- ✓ Les immeubles ou maisons accueillant des commerces en rez-de chaussée.

Les travaux éligibles sont :

- ✓ Nettoyage et ravalement (enduit, peinture ou badigeon) des façades visibles de la voie publique.
- ✓ Rejointoiement des façades originellement en pierre nue
- ✓ Nettoyage, peinture et réfection des garde-corps et des balcons
- ✓ Nettoyage, peintures et réfection des menuiseries et huisseries
- ✓ Réfection et reprise des éléments de modénature (bandeaux, corniches et tout élément architectural remarquable)
- ✓ Peinture des dessous de toit apparents et lucarnes
- ✓ Déplacement et/ou suppression de coffrets de branchement et d'arrivées de lignes

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Observations :

Inscription de 60 000€ au BP 2023 ; prévenir les propriétaires d'immeubles situés rue St Martin à Caumont concernés par cette opération.

Affaires budgétaires – M. GENNEVIEVE, maire délégué de La Vacquerie

3. Participation aux travaux de la caserne des sapeurs-pompiers

Le maire rappelle au conseil la délibération N°2022_11-134 prise en séance le 14/11/22 octroyant une aide de 20 000€ au SDIS pour les travaux de rénovation de l'extérieur du centre de secours sis à Caumont-l'Eventé.

En réponse à la décision du conseil, les services du SDIS ont informés le maire qu'ils renonceraient à ces travaux si la participation de la commune n'était pas plus conséquente.

Décision du conseil :

Annulation de la délibération N°2022_11-134 du 14/11/2022,

Participer aux travaux à hauteur de **40 000,00€**, sur deux exercices budgétaires, 2023 et 2024,

Adopté à l'unanimité.

Observations : les membres du conseil déplorent ce chantage exercé par le SDIS, qui a, notamment, évoqué le fait que la commune ait perçu 97 473, 78€ de taxe additionnelle aux droits de mutation alors que 60 000€ avaient été inscrits au BP 2022.

4. Revalorisation de l'aide versée aux familles pour les séjours organisés par le collège Les Sources d'Aure

Le maire rappelle à l'assemblée la délibération N°2017_05-080 du 09/05/2017 fixant l'aide octroyée par la commune à 30,00€/enfant, pour un voyage linguistique ou culturel organisé par le collège Les Sources d'Aure de Caumont-l'Eventé.

Décision du conseil : **50,00€** par enfant domicilié à Caumont-sur-Aure, pour un voyage linguistique ou culturel, sur demande écrite des parents et après validation de la présence de l'enfant à ce séjour par le collège Les Sources d'Aure. Adopté à l'unanimité.

5. Remboursement de frais avancés par un élu

M. Christophe LE BOULANGER, maire, n'a pas pris part au débat.

M. Michel PORET, maire délégué de la commune historique de Livry, indique au conseil municipal que le maire, M. Christophe LE BOULANGER, a réglé l'achat d'un tapis pour un montant total de **157,99€**. Cet achat a été fait dans le cadre de la rénovation du bureau du maire à la mairie de Caumont-l'Eventé.

Décision du conseil : autorise le remboursement de la somme de 157,99€ à M. Christophe LE BOULANGER. Adopté à l'unanimité.

Affaires scolaires – Mme VAUGELADE, adjointe au maire

6. Renouvellement du projet « Jardin » à l'école maternelle

Le maire rappelle à l'assemblée la délibération N°2021_10-113 du 11/10/21 accordant une aide exceptionnelle de 985,00€ à l'école maternelle Les Petits Chercheurs d'Aure de Caumont-l'Eventé, pour financer leur projet « Jardin ».

L'équipe enseignante souhaite renouveler ce programme et sollicite une aide exceptionnelle pour l'année scolaire 2022/2023, sachant que le coût de celui-ci est estimé à 1 500,00€.

Décision du conseil : par 20 voix pour et une voix contre (Mme DUVAL) décide de renouveler la participation de la commune à hauteur de 500,00€. Adopté à la majorité des voix.

7. Renouvellement de la mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un adjoint technique

Le maire informe le conseil que par courrier en date 25 novembre 2022, Mme Marie-France FINEL a demandé le renouvellement de sa mise en disponibilité pour une 4^{ème} année, soit du 11 décembre 2022 au 10 décembre 2023.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Développement économique/Communication – Mme HANICOT, adjointe au maire

8. Compte rendu

A partir de maintenant jusqu'à la fin d'année scolaire : l'APE organise la collecte des papiers (pour le renouvellement des livres de la bibliothèque de l'école) – A déposer dans les deux cours des écoles.

RAPPEL - INFO :

Appel aux bénévoles pour le fonctionnement de la médiathèque et la micro-folie : candidater : mediathèque@caumont-sur-aure.fr

Vœux

Caumont : vendredi 06/01/23 à 19h30

La Vacquerie : Samedi 07/01/23 à 20h30

Livry : dimanche 08/01/23 à 15h

Organisation à prévoir, Mme PERALDI étant indisponible.

9. Lancement étude travaux de viabilisation du lotissement Rue Thiers à Caumont

Trois cabinets de géomètres-experts ont été contactés :

- GEODIS à Bretteville-sur-Odon
- GEOMAT à Saint-Lô
- CAVOIT à Bayeux

Observations :

Voir si viabilisation du lotissement dans sa totalité (restrictions possibles).

Association – Affaires sociales – Mme DUVAL, adjointe au maire

10. Compte rendu

Décoration de Noël du bourg de Caumont : ajout de déco tous les ans ; Remerciements aux employés communaux ; Souhaite plus de bénévoles pour 2023.

Eclairage de la mairie : à revoir.

Eclairage public : voir avec le SDEC si les modifications de l'amplitude horaire ont été faites.

Travaux – Personnel – M. ROHAUT, adjoint au maire

11. Travaux de rénovation du logement communal de Livry

Le maire présente au conseil le devis établi par l'entreprise LEPLATOIS Elec, à Caumont-l'Eventé, 14240 Caumont-sur-Aure, pour la mise aux normes de l'installation électrique du logement communal sis à la commune déléguée de Livry, pour un montant de **3 876,40€ TTC**.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

12. Travaux ancienne école de Livry - Mise en conformité d'un assainissement non collectif et réhabilitation des locaux – Demande de subvention

Dossier en cours. **A suivre.**

AUTRES TRAVAUX :

- Ecole élémentaire Jean-Louis Etienne : peinture des classes, par tranche,
- Ancienne école élémentaire : travaux énergétiques, remplacement de portes et fenêtres,
- **Recenser les travaux à réaliser sur les 3 communes historiques.**

13. Création d'un poste d'adjoint administratif

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes :

- Agence postale
- Antenne pour la délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports

Le maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Assainissement

14. Assainissement eaux usées : renouvellement du réseau d'eaux usées rue St Martin et Pl. St Clair à Caumont – Application de la Charte Qualité

Le maire rappelle à l'assemblée que suite au schéma directeur du système d'assainissement collectif réalisé en 2021-2022, des travaux ont été préconisés sur la commune et notamment sur la rue Saint Martin.

Ce dossier est éligible aux subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Décision du conseil : approuve le renouvellement des réseaux d'eaux usées sur la rue Saint Martin et de la Place Saint Clair et s'engage au respect de la « Charte Qualité des travaux d'eaux usées » pour

les travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées à compter de la présente délibération. Adopté à l'unanimité.

15. Projet de mutualisation d'une unité de traitement des eaux usées Caumont-sur-Aure/Cormolain

Dossier en cours. **A suivre.**

Intercommunalité – Mme BOUVIER, conseillère municipale

16. Compte rendu du conseil communautaire du 23/11/22

Informations :

Service technique

PSLA DE CAUMONT-SUR-AURE

- Signalisation extérieure non prévue au marché : Accès parking / Peinture au sol.
- A la suite des différents échanges réalisés au sujet de l'erreur d'impression sur la signalétique extérieure du bâtiment par l'entreprise, PBI ainsi que les autres intervenants, en sont venus à un accord au sujet de la prise en charge du remplacement du panneau. Chaque intervenant prendra à sa charge 25% du prix du devis.

ENFANCE JEUNESSE

Fête du jeu prévu le 3 juin 2023, à Val d'Arry, programme à définir.

Délibérations :

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du contrat du territoire Départemental du Calvados.

RESSOURCES HUMAINES

CREATION DE POSTE TECHNICIEN RCE afin de mener à bien l'opération suivante : restauration de la continuité écologique sur les bassins versants de la Seulles, de l'Aure et de la Drôme.

SERVICE TECHNIQUE

Création d'une agence postale intercommunale à Caumont-sur-Aure à compter du 1er janvier 2023 avec ouverture au public au plus tard mi-mars 2023. Cette création fera l'objet d'une convention, d'une durée de 9 ans, renouvelable par tacite reconduction une fois, pour la même durée, entre la Poste et la communauté de communes.

GYMNASE : reprise en gestion directe par la communauté de communes du gymnase de Caumont-sur-Aure à compter du 1er janvier 2023. Acquisition à l'euro symbolique.

ENFANCE ET JEUNESSE

Demande de subvention UNCMT 2022 approuvée.

FINANCES

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Caumont-sur-Aure pour le projet de réhabilitation de l'ancienne école maternelle en maison citoyenne.

17. Affaires diverses

ECOWATT : Courrier Préfecture du 09/12/22

- Cellule de crise à mettre en place

- Recenser les + de 85 ans, ou personnes fragiles + N° téléphone et les contacter à J-3 pour les coupures d'électricité et, éventuellement pour d'autres phénomènes climatiques.

Résidence Gustave Courbet : 1^{er} prix du public au concours MDRS

<https://www.maison-retraite-selection.fr/palmars-MDRS-des-meilleures-maisons-de-retraite>

Taxe d'aménagement

Le maire rappelle au conseil la délibération N°2022_10-101 du 10/10/22 concernant les modalités de partage de la taxe d'aménagement (reversement de 90% à PBI pour les espaces à vocation économique et reversement de 5% en dehors de ces espaces).

Convention non signée, nouveau texte de loi :

La [loi de finances rectificative n°2022-1499 du 1^{er} décembre 2022](#) pour 2022 en son article 15 annule

*l'obligation de reversement qui redevient **qu'une possibilité** (article 1379-I-16° et article 1379-II-5° du code général des impôts). **A suivre.***

Courrier de M. et Mme COUNIO RENOUX – La Vacquerie

Par courrier en date du 18/11/22 et réceptionné le 07/12/22, M. et Mme COUNIO RENOUX sollicitent une contribution financière de la commune pour les aider aux travaux de restauration du mur qui délimite leur propriété et qui se trouve à proximité de la mairie et du logement communal de La Vacquerie. Le coût des travaux est de 33 762.85€ TTC.

Décision du conseil : propriété privée, travaux non subventionnables par la commune.

Distribution des sacs jaunes

Inscription près de M. LARUE, info dans le dernier Echo Montais.

Dates repas des aînés 2023

A fixer en janvier (La Vacquerie : dimanche 23/04/2023).

Prochaines réunions

Réunion préparatoire : mardi 27 décembre 2022, à 17h30 à Livry.

Réunion du conseil : lundi 09 janvier 2023 à 19h, salle du conseil de Caumont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.